Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 28 Ramadan 1443
29 Avril 2022

N° 51

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1057**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1057**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1060**
Convocation..... **1060**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1060**
Avis aux créanciers..... **1064**
Convocations
Sociétés anonymes **1065**
Actes Administratifs
Avis au public **1072**
Divers
Avis au public..... **1072**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Assurances BIAT
Société anonyme
Au capital de 22.000.000 Dinars
Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis
Identifiant unique : 0601492D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 27/5/2021, enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis, le 14/6/2021 sous le n°1704202, quittance n°M047084, dont un exemplaire a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/6/2021 sous le n°202150241, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable 2020.

2. Renouvellement du mandat de M. Abderrazek Lahiani en tant qu'administrateur, pour une durée de trois années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice comptable 2023.

3. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes la société FMBZ-KPMG TUNISIE, représentée par Mme Kalthoum Bouguerra, pour une durée de trois années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice comptable 2023.

2022401061SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/4/2022 enregistré à la recette des finances de Béja le 13/4/2022 quittance n°023465 enregistrement n°22202291 rédigé par maître Taboubi Imed Eddine avocat à Béja demeure 20 avenue de la République la Société SOKOMAF représentée par ses gérants son n° RC B112084199 a vendu la totalité du fonds de commerce situé à rue Taher Haddad Béja à Mr Rahhal Bachir à un prix de 60 000.000 dt.

Les oppositions sont admises chez M. Taboubi Imed Eddine avocat demeurant 20 avenue de la République Béja dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/4/2022.

2022T00455FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Idene Tayari enregistré à la recette des finances de Bab Souika Tunis le 18/4/2022 quittance n°M029086 Mr Malek Dridi a fait donation à son frère Yassine Dridi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente fruits secs situé au n°13 rue 4159 Cité Essaada Tunis.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/4/2022.

2022T00456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce
MF : 1174419VAP000

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/4/2022 et enregistré au service des impôts du Lac le 21/4/2022 sous le numéro 47569 bordereau 11303041;

La société «Fakher Beauty» sous son immatriculation fiscale 1609672 Y située à l'avenue de La Bourse immeuble Saphir, les jardins du Lac 2 représentée par son gérant Monsieur Fakher Trabelssi titulaire de la carte d'identité nationale 05304756 délivrée le 14/8/2017 et demeurant à l'immeuble «La perle du Lac» appartement A 2-8 Lac 2 a cédé divers fonds de commerce demeurant à la boutique M12 au centre commercial Tunisia Mall 1 pour la vente des chaussures à monsieur ESkander Dhawi titulaire de la carte d'identité nationale 07149429 délivrée le 12/12/2005 et demeurant à l'immeuble «Eben Jasar» appartement 14 Mourouj Ben Arous sous son immatriculation fiscale 1345756 L.

Cette vente a été publiée aux Journaux le Quotidien et Achourouk le 28/04/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la date de publication légale au bureau du Maître Laabidi Malika au 38, Rue Mohammed Ali La Marsa.

2022T00482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à Zaghouan le 12/04/2022 quittance n°31816 n° d'enregistrement 22201454, Monsieur Elweir Abdallah titulaire de la CIN 00197938 a vendu à Monsieur Elhammami Nasib titulaire de la CIN 00920510 demeurant à Siminja Bir Mcherga Zaghouan le fonds de commerce exploité café de première catégorie situé au local n°19 marché municipal de Zaghouan.

Les oppositions devront être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur Monsieur Elhammami Nasib demeurant au local n°19 marché municipal de Zaghouan.

Le présent avis est paru au journal quotidien Echourouk du 14/4/2022.

2022R01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammamet le 21/4/2022 sous le n° 22201983 Quittance n°M059678 Mr Riadh Ben Sadok Ben Bachir Hichri a vendu la totalité du fonds de commerce de l'habillement en détail sis à l'avenue Mohamed Ali Hammi à Mme Lilia Bent Abdelkader Mlika.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Souad El Gueni son bureau sis à l'avenue Mouhamed Ali Hammi

immeuble Al Habib 2ème étage bureau n°6 Hammamet 8050, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 26/4/2022.

2022R01016FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 14/3/2022 enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 17/3/2022 quittance n°M010173 et l'enregistrement n°22200294, Mme Sana Eljedid, Mme Zena Benali et Molka Kasri ont donné sans contrepartie onéreuse tous leurs droits relatifs au fonds de commerce ayant l'identifiant unique n° (1409433W) à Mr Ali Kasri (CIN n°14409611), le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné a l'activité de boulangerie avec pâtisserie sise au local situé à la rue de Korba à Beni khalled (rue Ali Chouk). Toute opposition devra se produire entre les mains de Mr Ali Kasri à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 23/4/2022.

2022R01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 16/4/2022 enregistré à la recette des finances de Radés sous le n°0232613 du 20/4/2022 et quittance n°22201043, M. Zakaria Chikhaoui Titulaire de la CIN°05145374 du 23/9/2014 a vendu à M Jalel El Younsi titulaire de la CIN° 00263405 du 11/9/2015. La totalité du fonds de commerce d'un Salon de Thé avec ses éléments corporels et incorporels sis au, 10 Avenue Farhat Hached - Radés.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son domicile sis à Immeuble Yasmine 5 Appt n°53 - Radés Forêt.

Dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication de cet avis au journal officiel.

2022R01018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances de Médenine le 12/4/2022 n° d'enregistrement 22201325 quittance n°M038967, Mme Habiba bent Sadok Addali, CIN n° 1673689 a vendu à Monsieur Amor Ben Mohamed Baroudi CIN n°05064992, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente du matériels et pièces électroniques sis à 43 avenue Ali Belhouane Médenine Nord.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Mr Slim Thabet et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le vendredi 15 avril 2022 au journal le Quotidien.

2022R01020FCCC2

Echange de fonds de commerce

En vertu de l'acte d'échange sous-seing privé fait entre Mme Merieme Gdera et Zeineb Etayb le 14/02/2022 enregistré à Tatouine le 3/3/2022 n°M022648 Mme Merieme Gdera acquiert la totalité du fonds de commerce consistant en une pizzeria et fast Food Essoltane sis à l'avenue Ahmed Etlili Tatouine les oppositions seront reçues par Mme Merieme Gdera à son domicile sis à Baych Tatouine pendant 20 jours à daté de la parution de cet annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le mercredi 20 avril 2022 au journal le Quotidien.

2022R01021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 19/4/2022 enregistrement n°22200444 quittance n°M013847 Mme Afef Ben Zouitine vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité Magasin de fournitures bébé situé à 4 rez-de-chaussée complexe Faiad Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzalfa à Mr Chrif Imed.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur au local du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzalfa.

Cette annonce est publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 22/4/2022.

2022R01022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 12 et 15 avril 2022 et enregistré à la recette des finances de Sned le 19/4/2022, quittance n°M005867 Ahmed el Bahi titulaire de la CIN n°03133121 a vendu à Layla Bent Jilani Hamdi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous n°0241824Z exploité dans le local sis à l'avenue de 7 novembre au Sned Gafsa destiné à la vente des volailles et les produits dérivés. Les oppositions sont recevables dans le bureau du Maître Swii Walid situé à l'avenue Habib Bourguiba Gafsa dans un délai de 20 jours à compter de cette publication au JORT le présent avis a été publié au journal Chourouk du 22/4/2022.

2022R01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 31/3/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 15/4/2022 n°22201486 quittance n°M037687, Mme Hend Bent Mohamed Troudi (cin 07533919), a cédé à Mme Rayhana Bent Mohamed Hedi Mhamdi (cin 09239476) la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue echbilia Kairouan consistant dans un café type 1.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis à rue Mohamed Hlioui Kairouan; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 23/4/2022.

2022S00494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P en date du 3/01/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 16/02/2022 sous le n°22200924; quittance n°M009917 Mme Zili Latifa a cédé la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à la rue Ali Bourguiba Skanes Monastir à la société Pâtisserie ZILI demeurant au boulevard Garnata Elmechref Monastir.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 27/4/2022.

Les oppositions doivent être faites au domicile de l'acquéreur dans le 20 jours de la date de l'insertion de cet avis au J.O.R.T.

2022S00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 8/3/2022, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 18/4/2022 sous n°22201988, quittance n°M045547, la société GELATO NADINE, Sarl (MF : 1437287M) dont le siège sis à Galerie Amine avenue de la Plage n°34 Hammam Sousse, représentée par son gérant Mr Slah Ben Taieb JEGHAM, titulaire de la CIN n°02964155, a vendu et cédé à Mme Obbaia Cyrine, titulaire de la CIN n°09347831, la totalité du fonds de commerce du local destiné Gélaterie et Fast-food avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Galerie Amine avenue de la Plage n°34 Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/4/2022.

2022S00502FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 6/4/2022 sous le n°M006565 Mr Said Gharssalah a cédé à Mr Hédi Gharsallah, demeurant à Mellita Kerkennah Sfax, la totalité du fonds de commerce (Café catégorie 1) situé à Mellita Kerkennah Sfax, qui fait l'objet de l'annonce au journal Echourouk en date du 16/4/2022 page n°25.

Les oppositions doivent être formulées au local du fonds de commerce du café situé à Mellita Kerkennah Sfax dans les vingt jours suivant la date de la publication au J.O.R.T.

2022X00512FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20 avril 2022 sous n°22201722 quittance n°M034672 Mohamed Mehdi Elklii a cédé à Chams Edin Azib et Zeineb Dridi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'industrie et la vente de matériel de pêche en mer sis en face de la résidence Ain Mariem n°37 route de la corniche Bizerte.

Les oppositions devront être déposées auprès de Mohamed Mehdi Elklii à l'adresse sus-indiquée dans le délai légal.

Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk le 22 avril 2022.

2022401033FCCC2

Echange d'un Fonds de Commerce par un terrain non immatriculé

En vertu d'un acte d'échange sous seing privé, en date du 22/11/2021, enregistré à la recette des finances Tataouine le 28/12/2021 sous le numéro 21103757, quittance n°M081342, Madame Salwa Chaouachi Ben Taieb (CIN 02264276) et demeurant au quartier militaire Tataouine ; a changé avec M. El Mokhtar El Bachouche Ben Mbiige (CIN 06503808), et demeurant à Beni Mhira Tataouine, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au quartier militaire Tataouine nord, identifiant 0804024 D où elle exerçait l'activité d'alimentation générale, contre un terrain non immatriculé consistant dans une parcelle de superficie 1200 m² situé à Elbhira Tataouine Eljadida. Et la valeur d'échange est 10 MD.

Toutes oppositions doivent être déposées entre les mains de rédacteur de l'acte d'échange à son adresse sise au 17 Av Habib Thameur Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 16/4/2022.

2022401054FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié établi par maître Ahmed Mezen en date du 8/02/2018 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 8/02/2018. Quittance n°36317 sous le n°2220/2200.

Monsieur Soufien Ben Mouldi Ben Ahmed Kouki 7 rue de la tranquilité cité errabii la Marsa a Effectué une donation à Monsieur Amine Kadri 8 rue Hafsiine la Marsa la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 63 Avenue de l'Environnement Ariana.

Les oppositions éventuelles doivent être effectuées au domicile du bénéficiaire de la donation à leur adresse ci-dessus désignée dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Publier au journal El Magreb le 20/4/2022.

2022401062FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/04/2022 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba en date du 13/4/2022 sous le n°22301706 quittance n°M041687 la Société Générale d'Electricité M.F n°1411008C/B/M/000 a loué à titre de gérance libre à la Société Eco smart Energie Pro M.F n° 1760955G/N/M/000 tout le fonds de

commerce destiné à la vente des pièces électriques sis à route de Midoun km 1,5 Houmet Essouk Djerba et avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk du 16/4/2022.

2022T00450FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 11/4/2022, enregistré à la recette de Menzel Bourguiba le 12/4/2022 sous le n°22300664, quittance n°M028951. M. Brahim Bensoula a loué à M. Hamza Ben Sola la totalité de son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme DEBIT TABAC ET JOURNAUX sis à l'Avenue de l'Indépendance, Menzel Bourguiba, la présente location et consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable commençant le 01/4/2022 et finissant le 31/3/2023.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe Assabah et au journal quotidien en langue française Le Temps parues le 21/4/2022.

2022T00457FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé dressé en date du 5/01/2022 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 6/01/2022 sous le n°22300081 quittance M002527 donne Société le manège gérance libre à monsieur Sofien El Hafien titulaire de la CIN n°00992389 pour l'exploitation à son propre compte dans le local situé au premier étage à Société le manège à Hammamet Sud de Grande surface 340m². Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Sahafa du 14/4/2022.

2022R01019FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Création d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 9 Mars 2022 sous le numéro 02/2022. Il a été crée un Groupement de Développement Agricole Comme suit :

- Zone d'activité : Al tricha

Secteur : Al Abar Al charkiya

Délégation : Sers

Dénomination : Al sod Al tali wedi haloufa

Siège social : Al tricha

- Nom du président du conseil d'administration : Islah Ben Mohamed Al Harbaoui

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérant.

2022R01013APSF1

Convocation

Convocation à l'assemblée ordinaire et extraordinaire

Comité de syndic,

Résidence El Ahmadi La Marsa

Le comité de syndic El Hamadi Essaada La Marsa vous invite le dimanche 8/5/2022 à 9h du matin pour participer à l'assemblée générale et ce à la municipalité de la Marsa Palais Essaada du côté de la salle de mariage au premier étage.

Veuillez trouver en pièce jointe le rapport moral qu'on va parcourir le jour de l'assemblée. Il est également prévu de procéder à l'élection du nouveau comité de Syndic.

Avec nos cordiales salutations.

2022R01029APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Jouini Younes

Avocat

2 Rue d'Environnement Chouchet Radés Ben Arous

Il sera vendu devant le Tribunal de première instance de Tunis 2 le lundi 23/5/2022 à partir de 9 h du matin l'immeuble immatriculé suivant dans le cadre de l'affaire immobilière 350.

Poursuivant : Mr Badredine b.Salah, copropriétaire indivis, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Jouini Younes.

Poursuivis : Cherifa Aidani et Leila b.Salah, copropriétaires indivis, tunisiennes, demeurant 35 rue Amor b.Ahmed cite Ibn Sina Tunis.

Descriptif de l'immeuble : une maison à usage d'habitation objet du T.F. n° 140490 Tunis de 84 m² dont 55 m² couvert composé d'un séjour, deux chambres, salle de bain, cuisine, et un espace du 25 m² sis à 35 rue Amor b.Ahmed cité Ibn Sina Tunis.

La mise à prix : fixée à la somme de cent vingt deux mille trois cents Dinars (122 300,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura heu le mardi 23/5/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis2 (chambre des ventes immobilières) situé au Sijoumi Tunis.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises. La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis2 ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2022R01057VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Le saisissant : Haddeji Abdessatar commerçant, demeurant à Monastir.

2- L'avocat poursuivant : Maître Tahar Slimen Bouazizi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

3- La partie saisie : Abid Hédi ouvrier demeurant à Regueb Sidi Bouzid.

4- L'immobilier saisi : L'immobilier saisi est sujet du titre foncier n°2095 Sidi Bouzid nommé el faouez 2 d'une superficie générale de 22 h 08 are 00c divisé en 220800 parties composées d'un segment de nombre 186, cité à Ksar Hamem Aouled Abid Regueb Sidi Bouzid. C'est un morceau de terre paysanne boisé avec l'huile d'olive avec des aliments mélangés des amendes des raisins et avec logement et magell et certains d'entre eux sont blancs et entouré d'une clôture chrome indien de trois cotés Est et Sud et Occidentale.

5- Mise à prix : cinquante cinq mille deux cent dinars (55.200.000).

6- Date et lieu de l'adjudication jeudi 19/5/2022 à 9 heures du matin à la salle de ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

7- Visite de l'immobilier : Contactez l'adresse suivante :

Cabinet maître Taher Slimen Bouazizi Avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid, greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid tous les jours est possible pendant les heures du travail.

2022R01063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hichem Ben Abdallah

Avocat

Avenue de La République Sousse

M.F : 412807Z/P/000

Le poursuivant : Naziha Zayani, titulaire de la C.I.N. n°02948101.

Partie poursuivie : Mohamed Ben Alaya Zayani, titulaire de la C.I.N. n°08430762.

Avocat chargé des poursuites : Maître Hichem Ben Abdallah, Av de la République, Sousse.

L'immeuble mis en vente : 254/509 parts du TF n°69034 Sousse, sis à Kalaa Kebira Sousse, nommé «JNEN», constitué de la parcelle n°8, sa superficie totale est de : 05 ares 09 centiares.

Mise à prix : Cent sept mille dinars (107.000,000 dt).

Date de l'adjudication : Lundi 6/6/2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2.

La visite de l'immeuble : se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2022S00498VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Ibrahim Ben Mhadheb El Kheriribi (débiteur, agriculteur, titulaire de la CIN n°01328629 y demeurant à Sidi Dhaher Bir Ali Sfax. 2) Mhadheb Ben Mansour El Kheriribi (débiteur hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN n°01054214 y demeurant à Sidi Dhaher Bir Ali Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mohamed Anouar Saadaoui sous le n°8455 le 9/12/2021 et inscrit au titre Foncier n°12029 Sfax le 21/2/2022 vol Sfax 202222 sous n°676 sur la totalité de la propriété enregistrée objet de titre Foncier n°12029 Sfax dénommée *nafisa 4* situé à Imadet Sidi Dhaher Délégation de Bir Ali Gouvernorat de Sfax d'une superficie de 49352 m² représentée par une parcelle du terrain agricole d'où son entrée à travers un passage agricole qui contient 2 lots n°20 et n°22, terre labourée.

*le premier lot n°20 se compose de 19 oliviers Haweel et 64 pieds d'olives et arbres fruitiers d'une superficie est de 41580 m².

*le 2ème lot n°22 qui contient 3 lignes pieds implantées de 14 pieds d'olives produites d'une superficie est de 7772 m².

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 40.000.000D sur toute la propriété inscrite le 29/10/2011 (vol 2011/2 N°2921) au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 26.500.000D sur toute la propriété inscrite le 7/11/2014 (vol 2014/02 N°2986) au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 61.700.000 D sur toute la propriété inscrite le 21/11/2017(vol 2017/02 N°3750) au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 45.500.000D sur toute la propriété inscrite le 21/11/2018 (vol 2018/02 N°3594) au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 21/2/2022 (vol Sfax 2022/2 sous N°676)

Mise à prix : est fixée à cent trente trois Milles cinq cent Dinars (133.500.000D) terre outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 25 mai 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 44.500.0000 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ilsdoivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2022X00507VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mme Nedia Bent Saiid Jlassi (débitrice hypothécaire), titulaire de la CIN 05359340 y demeurant à cité El bahri 2 rue 2004 n°1 Sfax. 2) Mme Zina Bent Dhaou Jlassi Epouse Saiid Jlassi (caution solidaire) titulaire de la CIN 01084494 y demeurant à cité El bahri 2 rue 2004 N°1 Sfax. 3) Mr Saiid Ben Mohamed Jlassi (caution solidaire) inspecteur de travail titulaire de la CIN 01079256 Y demeurant à cité El bahri 2 rue 2004 n°1 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°30577 le 16/2/2022 sur la totalité de la propriété non immatriculée représentée par une parcelle de terrain où existe une habitation populaire modeste rez-de-chaussée situé à cité simar sud Route de Matar Km4 Sfax d'une superficie est de 72 m² qui contient un hall, cuisine, 2 chambres, toilette y se trouve un lavabo et douche et des escaliers qui mènent à une terrasse et un espace non couvert de superficie est de 5 m².

Mise à prix : le local saisi est fixé à trente deux Milles quatre cent Dinars (32.400.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 25 mai 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 ,4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 10.800.000 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ils doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2022X00508VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Amir Douib commerçant demeurant à rue Baghdad Sfax CIN n°08810482.

Avocat poursuivant :

Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax.

Débiteur saisi :

Abderahmen Ben Dhieb agent commercial demeurant à route Saltnia km 6 Sfax CIN n°08789217.

Immeuble saisi :

Un terrain agricole d'une superficie de 9049 m² situé entre route Mahdia et Saltnia km 13.5 zone bderna Sfax.

La mie à prix :

Cent trente-cinq mille sept cent trente-cinq dinars (135 735.000 D)

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 30/5/2022 au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2022X00509VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Chafik Jamoussi

Avocat

Immeuble Ribat-el-Medina 3ème étage n°312 Bab Jebli Sfax

Poursuivant : Union Internationale des Banques «UIB» SA représentée par son directeur général inscrit au registre de commerce sous le n°B6151996 et ayant son siège social à 65 av. Habib Bourguiba Tunis; à son local à Sidi Bouzid.

Partie saisie : Mokhtar ben Mohamed Salah Amri propriétaire kiosque «ESSO» ; son adresse 3ème rond-point n°13 Awled Askar Sabbèla.

Avocat poursuivant : Maître Chafik Jamoussi avocat; son adresse début Route Gremda Immeuble Ribat el Medina 3ème étage n°312 Bab eljebli Sfax.

Immeuble objet de la poursuite:La propriété dénommée « Zohra », objet du titre foncier n°27436 Sidi Bouzid ; située à Al-Amra délégation Sabbèla Sidi Bouzid ; superficie 35915 m² et divisée en 35915 parties, qui comprend un terrain agricole boisé et 2 locaux d'habitation édifiés dessus, et elle se compose de la parcelle numéro 1 n° jugement d'enregistrement 15800 ع.م le 20/05/1997. Références d'inscription de propriété date de propriété 3/01/2000 Dépôt Sidi Bouzid Tome 32 n°237.

La propriété contient :

De grands oliviers nutritifs et de grands pistachiers, sur laquelle ont été construits : 2 locaux à usage d'habitation, un studio, un garage et un entrepôt.

- Le 1er local à usage d'habitation, superficie 220 m².

- Le 2ème local à usage d'habitation, superficie 150 m²

- Le studio, superficie 60 m²

- L'entrepôt, superficie environ 200 m²

- Le magasin, superficie 50 m².

Limites de l'immeuble :

La propriété est délimitée au méridional par une route,

Délimitée au nord par 2 parcelles : la parcelle n°2 appartient à Mohamed Ben Farhat Belhaj Bacha, et la parcelle n°4 appartient à Abdel-kader Ben Mahmoud et compagnies, et délimitée à l'Est par une propriété, et à l'Ouest par une propriété.

La mise à prix : trois cents quatre vingt six milles sept cents quarante cinq dinars (386.745 dinars) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : jeudi vingt six mai 2022 (26/5/2022) à 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid Route Gafsa prés du complexe sportif 17 décembre Sidi Bouzid.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour au cours des heures de travail.

2022X00513VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 14099991G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Chokri Cheffai titulaire de la CIN numéro 02371616 demeurant à la Soukra 5 rue des Poires, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 93 Jendouba dénommé «Kalthoum» d'une superficie de 37.600 m² sis Machiakht Bir El Lakhder délégation Bou Salem gouvernorat Jendouba consistant en un terrain agricole de grande culture.

Mise à prix : (188.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (31 Mai 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Jendouba à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Tout surenchérisseur doit être muni de l'autorisation du gouverneur de Jendouba conformément à l'article 2 Bis de la loi n°29/2000 datée du 6/3/2000.

2022401058VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Immatriculé sis à Boumhal - Ben Arous

Objet du titre foncier n°37675 Ben Arous

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A; MFU n° 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Mohamed Fares Ben Fethi Ben Ghorbel (C.I.N N°: 04705400), demeurant au n°04 rue Jamel Abdennaceur, Tunis. Ou bien : au N°111 rue Plein Air, Boumhal, Ben Arous.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis à Mornag, gouvernorat de Ben Arous, en bordure d'une rue, d'une superficie de 04 a 93 ça (493 m²), fractionné en 493 parts, dénommé "SAMIA 1", faisant l'objet du Titre Foncier n°37675 Ben Arous.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 3/6/2021 établi par Mr. Othman El Mehri en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 01/4/2021 sous le N°74231 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en un lot de terrain à usage d'habitation sis à la rue El Arj, cité Plein Air, Boumhal, -Ben Arous- d'une superficie de 493 m², faisant l'objet du Titre Foncier n°37675 Ben Arous, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un rez-de-jardin, d'un RDC et d'un étage. Le RDJ d'une superficie de 191 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain et de 04 chambres. Le RDC d'une superficie de 211 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, de 03 chambres, de 02 balcons, d'une cuisine, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 181 m² se compose d'un hall, de 03 chambres, de 02 balcons, d'une salle de bain, et d'une cuisine.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé.

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle. L'état de l'immeuble est très bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

Observation : L'immeuble saisi et mis en vente est actuellement en possession d'une tierce personne abritant le siège d'un jardin d'enfants dénommé "SMART SCHOOL". (Voir le cahier des charges pour plus de détail).

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million trois cent trente et un mille six cent dinars (TND : 1.331.600,000), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, -Ben Arous, le jeudi, deux juin deux mille vingt-deux (02/6/2022), à partir de 9 heures (affaire n°41382).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, -Ben Arous-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus le grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022401064VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°240

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 18-4-2022 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de Société SPEED CAR suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2022T00449VEPA2

Avis aux créanciers

Après la clôture de procédure de faillite de la société Meublacier, titulaire de RC n°B18422001 sise à 27 rue Aroussi Haddad, Mégrine et suite à la requête de distribution demandée par Maître Bouzayene Fathi au nom de Karim Msakni et Monique Perruchot, actionnaires à la société Meublacier, et par décision datée du 19/4/2022 du juge commissaire, Madame Nfissi Nedra, la procédure de distribution des deniers a été ouverte.

Après le dépôt de l'argent à la trésorerie générale en date du 12/12/2013, quittance n°R010767. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat dans les trente jours de la publication au journal officiel. Cette annonce a été éditée conformément à l'article 466 et 468 du code de procédures civil et commercial.

2022R01011VEPA2

Distribution de deniers

(Selon les articles 466 et 468 du code du CPCC)

République tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Sousse

Affaire n°223 de distribution des deniers

Par décision du juge de distribution de deniers auprès de tribunal de 1ère instance de Sousse en date du

19/4/2022 suite aux procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et à la requête faite pour le compte de Mrs Abdeltif El Hadj Ammar, Ali Timoumi, Abdelmajid Krich, Chamseddine Souguir, Nacer Ben Othmen, Jamel Ben Hadj, Abdelhamid Ben Nasser, Khlifa Hamidi et Bechir Touil, demeurant à Sousse et qui sont représentés par son représentant légal le maître Mourad Bouzaiene Avocat dont son bureau sis à Av. Taher Sfar Sousse, et après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie, le 20/6/2018 Quittance n°M048056 et le 3/4/2019 Quittance n°M030182.

Il a été décidé l'ouverture de la distribution du montant suite à la vente des mobiliers appartenant à la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «COT» dont son siège sis à Avenue Hédi Nouira Route de Monastir Sousse, où un montant de quarante deux mille six cents cinquante dinars (42.650.000 TND) a été élaboré par l'huissier notaire El Tayeb El Rabihi à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse selon PV de vente n°M048056 le 20/6/2018 et PV de vente n°M030182 le 3/4/2019.

Ainsi tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2022S00495VEPA2

Dissolution

Sté Jebel Ouest Plastique

Sarl au capital de 165.000,000 dt

Siège social : Z.I Jbel Ouest - gouvernorat Zaghouan

IU : 1253858G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/12/2020 enregistré à la recette des finances cité administrative Zaghouan le 16/02/2021 sous n°21700619, quittance n°M011034, déposé au registre national des entreprises en date du 4/4/2022 sous n°20223447, il a été décidé la dissolution anticipée de la société Jebel Ouest Plastique, et la nomination de M Lotfi Khelifi en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société Jebel Ouest Plastique sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur M. Lotfi Khelifi dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2022401057VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution au Tribunal de Première Instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution d'un montant de 54.600.000 DT consigné à la caisse de Dépôt et Consignation de la Trésorerie Générale de Tunisie le 8/10/2021 quittance M27799 ; à la demande de Maître CHAMAKH SAFOINE avocat de Taha Madani contre la CNSS et la SMCSPS en vertu duquel une affaire de distribution a été enrolée sous le n°2045. De ce fait tous créanciers potentiels doivent présenter leurs titres de créance au greffe sus désigné dans un délai de trente jours à partir de la date de publication de cet avis faute de forclusion. L'article 468 du CPCC dispose : «Dans les trente jours de la publication au JORT de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée ; tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion; produire ses titres des créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité ; être rappelées dans les avis; insertion et sommation prévues aux deux articles précédents».

2022401060VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LINDE GAS TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de : 16.600.000 Dinars

Siège social : Lots 87 et 92 - Zone Industrielle M'ghira 2 2082 Fouchana Ben Arous

MF : 425166 G

Le Conseil d'Administration du 30/3/2022 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 mai 2022 à 10h par vidéoconférence au siège social de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31.12.2021;

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2021;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021;

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion

- Affectation des résultats;

- Ratification des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour formalités;

- Questions diverses.

2022T00454SANB3

Convocation

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

S.A au capital de 394.000.000 D

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée

Générale Ordinaire et ce, le mardi 31 mai 2022 à 9 h (11 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

6. Examen du résultat de l'exercice 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Ratification de la nomination d'un membre au conseil d'Administration de la Banque;

9. Ratification de la nomination d'un Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, et 2023 ;

10. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n° 313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2022R01014SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

DE LA SOCIETE TARROS TUNISIE

SA au capital de 50.000 Dinars

Siège social : Avenue de Marseille Port de Radés

Identifiant unique N° : 0601563 B

Le Conseil d'Administration de la société Tarros Tunisie a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 23 mai 2022 à 9h au siège social de la société sis à l'Avenue de Marseille Rades Port, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2021.

3/ Approbation du dit rapport de gestion.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6/ Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

8/ Questions diverses.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2022R01023SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 2.000.000 Dinars

1510506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 Juin 2022 à 9h au siège social de la Société Albuhaira de développement et d'investissement sis à l'adresse Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et des délais de convocation;

2- Ratification de la réduction des jetons de présence des administrateurs pendant l'exercice 2021

3- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société pour l'exercice 2021 ;

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

5- Examen et approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2021 ;

6- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2021 ;

7- Pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir les formalités légales.

2022R01024SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 2.000.000 Dinars

1510506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 01 Juin 2022 à 9h30 au siège social de la Société ALBUHAIRA de développement et d'investissement sis à l'adresse Rue du Lac Rodrigo de Freitas Les Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2- Approbation de la continuité de l'activité de la société;

3- Statuer sur l'augmentation du capital ou la diminution du capital;

4- Pouvoirs au Directeur Général à l'effet d'accomplir les formalités légales.

2022R01025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RC : B125931997

MF : 32415/W/P/M/000

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Mai 2022 à 11h à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2021

4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021

6. Affectation du résultat 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

8. Nomination d'administrateurs

9. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2022R01026SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE

DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A-

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RC : B125931997

MF : 32415/W/P/M/000

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 24 mai 2022 à midi à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement des articles 29, 34 et 48 des statuts de la COTUNACE.

2022R01027SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion Zahraoui - Clinique Ezzahra

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Avenue Abou Kacem Zahraoui 2034 Ezzahra - Tunisie

Numéro RNE : 1332069A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 19 mai 2022 à 10H, au siège de la Société Clinique Internationale Hannibal sis à la Cité des pins, Rue de la feuille d'érable, Résidence Riviera, Bloc D, les Berges du Lac 1053 - Tunis (Salle Mezzanine) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2021;

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

4- Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

6- Renouvellement des mandats des administrateurs;

7- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021;

8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

9- Autres points;

10- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale

Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R01039SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK

Société anonyme

Au capital de 123 000 000 DT

Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie

Numéro RNE : 0805334V

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 19 Mai 2022 à 9h, à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins-Les Berges du Lac 1053, Tunis (Salle Mezzanine) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2021 ;

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021 ;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

4- Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021;

6- Ratification de la cooptation du nouvel administrateur;

7- Autres points;

8- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale

Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R01040SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIAN HEALTH CARE CENTER CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL (THCC)

Société anonyme

Au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Rue de La feuille d'Erable, Résidence Rivera, Bloc D, Cité Des Pins - Les Berges du Lac 1053, Tunisie

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi le 18 mai 2022 à 16h, à son siège social (Salle Mezzanine) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2021;

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

4- Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Renouvellement des mandats des administrateurs;

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021;

7- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

8- Autres points;

9- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R01041SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE DE LA SOUKRA

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer, Ariana, Tunisie

Numéro RNE : 0614952E

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 19 mai 2022 à 11h, au siège de la Société Clinique Internationale Hannibal sis à la Cité des pins, Rue de la feuille d'érable, Résidence Riviera, Bloc D, les Berges du Lac 1053 - Tunis (Salle Mezzanine) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2021;

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

4- Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021;

6- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

7- Autres points

8- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R01042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SHEFA MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 14 550 000 DT

Siège social : Rue Cheikh Mohamed Ennaifer - 2036 La Soukra

Numéro RNE : 1352461Q

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu Jeudi le 19 Mai 2022 à 13h, au siège de la Société Clinique Internationale Hannibal sis à la Cité des pins, Rue de la feuille d'érable, Résidence Riviera, Bloc D, les Berges du Lac 1053-Tunis (Salle Mezzanine) à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2021;

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2021;

4- Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021;

7- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

8- Autres points;

9- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à

leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2022R01043SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les Actionnaires de la société GREEN FRUITS SA sont convoqués pour se réunir Mardi le 24 mai 2022 à 10h:30 du matin au siège social de la société UGFS sis à Rue du Lac Biwa, Tunis, Tunisie.

L'ordre de jour de l'assemblée est le suivant :

1. Lecture et discussion des rapports du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018,

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décombre 2018,

4. Approbation des états financiers des exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018,

5. Approbation des conventions réglementées,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Fixation des jetons de présence,

8. Pouvoirs pour formalités.

2022X00515SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

EL-BOUNIANE

S.A - Capital social 2.500.000 dinars

68, Avenue Farhat Hached - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0001924S

Le Président du Conseil d'Administration de la Société "EL-BOUNIANE", informe tous les actionnaires de la Société que la date de l'assemblée générale ordinaire a été fixée pour le mardi 24 mai 2022 à 10H au siège social de la Société 68, Avenue Farhat Hached - Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions réglementées.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- fixation du montant des jetons de présence.

9- Cooptation des Administrateurs.

10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2022401051SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Maison des Agriculteurs

Société anonyme

Au capital de 140.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

R.C : B15121998

RNE : N°5857 R

M.F : 5857 R/A/M/000

Les actionnaires de la Société Maison des Agriculteurs sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 9 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture des deux Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du CSC.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'Exercice 2021.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Formalité juridiques.

2022401052SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Industrie Touristique "HEDIA"

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

RNE : N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Les actionnaires de la Société d'Industrie Touristique "HEDIA" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 10 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Nomination des administrateurs.

8- Nomination du commissaire aux comptes.

9- Formalité juridiques.

2022401053SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'une manière Extraordinaire

La Société Gammarth Tourisme et de Loisirs

Société anonyme

Au capital de 2.773.000 Dinars

Domicile élu : Rue du lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac I, Tunis

Identifiant Unique : 0312463N

Les actionnaires majoritaires détenant 99.938% du capital de la S.G.T.L., société anonyme au capital de deux millions sept cent soixante treize mille Dinars (2.773.000 D). Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0312463N, Ayant élu domicile au cabinet de Maître Iheb Ben Rejeb, Avocat à la Cour de Cassation sis à la rue du Lac turkana. Immeuble Nour el Bouhayra. Bloc B. 3ème étage. Les Berges du Lac 1. Tunis et en vertu des stipulations de l'article 30 des statuts, convoquent l'Assemblée Générale Ordinaire d'une manière extraordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant et ce le 27 Mai 2022 à 10h du matin au cabinet de Maître Iheb Ben Rejeb ci-dessus indiqué :

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2022-2023-2024.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

- Questions diverses.

2022401055SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La Société Gammarth Tourisme et de Loisirs

Société anonyme

Au capital de 2.773.000 Dinars

Domicile élu : Rue du lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira, Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac 1, Tunis

Identifiant Unique : 0312463N

Les actionnaires majoritaires détenant 99.938% du capital de la S.G.T.L., société anonyme au capital de deux millions sept cent soixante treize mille Dinars (2.773.000 D). Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0312463N, Ayant élu domicile au cabinet de Maître Iheb Ben Rejeb, Avocat à la cour de cassation sis à la rue du lac turkana. Immeuble Nour el Bouhayra, Bloc B. 3ème étage. Les Berges du Lac 1. Tunis et en vertu des stipulations de l'article 30 des statuts, convoquent l'Assemblée Générale Extraordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant et ce le 27 mai 2022 à midi au cabinet de Maître Iheb Ben Rejeb ci-dessus indiqué :

- Désignation du siège social.

- Mise à jour des statuts.

2022401056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2022

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 26 mai 2022 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2021.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales,

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2021.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021.

8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021.

9) Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, les administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint

11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2022401059SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société KELIBIA BEACH

SA au capital de 6.000.000 DT

Siège social : 14 rue Samarkand La Marsa Tunis

MF/IU : 0601469E/A/M/000

CNSS : 209477-54

Messieurs les actionnaires de la société Kelibia Beach SA, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 26 mai 2022 à 9h (Heure de Tunis) à l'hôtel Kelibia Beach, zone touristique Mansoura, Kelibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais, modes et date de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

- Approbation des rapports de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

- Affectation des résultats à l'exercice 2021;

- Approbation des conventions et opérations réglementées rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales effectuées au cours de l'exercice 2021 ;

- Détermination des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leurs gestions de l'exercice 2021 ;

- Questions diverses.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale sont à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi, et ce dans notre hôtel sis à la Zone touristique Kélibia.

2022401065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CENTRALE MAGASIN GENERAL - S.A

Au capital de 6.000.000 DT

IU au RNE N° : 0005760 H

N° CNSS : 050219-70

Le conseil d'administration réuni le 8 Avril 2022 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Centrale Magasin Général à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 18 Mai 2022 à 10 heures au siège social de la société sise au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk - Tunis à distance et en visioconférence et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

5- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2021 ;

6- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2021 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7- Approbation d'engagement de crédits et d'octroi d'hypothèques;

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022-2023-2024 ;

9- Nomination d'un nouvel administrateur pour les exercices 2022-2023-2024 ;

10- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 ;

11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022401067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MODERNE D'INDUSTRIE PLASTIQUE ET EMBALLAGE «SOMIPEM»

Société anonyme

Au capital de 6 017 920 DT

Siège social : Zone industrielle Bouarada 2, 6180 Siliana

Identifiant unique : 130690H

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE MODERNE D'INDUSTRIE PLASTIQUE ET EMBALLAGE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue au siège social sis Z.I 2 Bouarada - Siliana le jeudi 5 mai 2022 à 9h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration - relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration

10. Renouvellement du mandat du Directeur Général

11. Nomination du commissaire aux comptes

12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022401068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT SOFIDE

S.A. au capital de 145 000 000 D

Siége social : Zone Industrielle Charguia II - Angle Rue du Métal et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

MF : 001973C

Identifiant Unique au R.N.E 001973C

Affiliation CNSS : 80654 -47

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 mai 2022 à 10h, au siège social sis à l'immeuble SOFIDE à la Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2021 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2022401069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 39 065 000 Dinars

Rue 8612, Impasse 0°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 001514CP

Messieurs les actionnaires de la Société «SOTRABAT IMMOBILIERE S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 18 mai 2022 à 9h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I, déposé au Registre National des Entreprises le 26/4/2022 sous le numéro 2022305239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

2022401077SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MMP HOLDING SA

SA au capital de 37 000 000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse N°4 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1488518 P

Messieurs les actionnaires de la société MMP HOLDING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 18 Mai 2022 à 10h, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 26/4/2022 sous le numéro 2022305239, sous le numéro 2022305219, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2022401078SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AIR PRESTIGE

S.A au capital de 250.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 765681 N/A/M/000

CNSS : 45183654-0

Messieurs les actionnaires de la société air prestige sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 mai 2022 à 10h du matin au 8 rue 8601 Z.I Charguia 1 - 1080 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices 2013--2014-2015.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2013-2014-2015.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2013-2014-2015.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2022401084SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr. Bechir Elwati a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 7/01/2022 en vue de l'ouverture d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en un Dépôt de Stockage de Pneus Véhicules à Sfax Situé à la Zone Industrielle Poudrière 1 «délégation Sfax ville - gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué de Sfax ville ou au Président de la Municipalité de Sfax dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la délégation de Sfax ville ou de la municipalité de Sfax.

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance Tunis 2 sous le Num 35334 en date de 14 Avril 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Fethi Ben Ibrahim Ben Boudhina Ben Amdouni, et Mr Med Zied Bouali a été nommé juge contrôleur.

Tel : 22513137 - 26224860

2022T00451DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Siliana sous le Num 2022/25579 en date de 11 Avril 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Med Ben Taieb Arfaoui.

Tel : 22513137 - 26224860

2022T00452DIVD2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Siliana en date de 5 Avril 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée administrateur judiciaire pour préparer le plan de sauvetage de la Sté SB Confection, Lakhouete Siliana.

Tel : 22513137 - 26224860

2022T00453DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Mohamed Ben Chedli Saïd titulaire de la CIN n°01437447 déclare la perte du titre foncier constitutif n° 9257/09 du titre foncier n°59536 Ariana situé à la délégation de l'Ariana suivant déclaration de perte du centre de sécurité nationale de Ras Djebel daté du 16/12/2021 sous le n°600.

Toutes oppositions seront déposées dans les délais légaux au bureau du Maître Kamel Belakhal avocat sis à la rue Ali Belhouane Ras Djebel Bizerte.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 26/4/2022.

2022T00458DIVD2

Avis

Monsieur Mziou Hatem B Hasen déclare qu'il a perdu son titre, de propriété du terrain de superficie de 763.75 m² composé villa située à route Lafrane km 5 Sfax, provenant par acte d'achat du 6/02/2001 enregistré le 4/7/2001 n°50813 par les deux notaires Mziou Mahmoud et Mziou Lotfi.

Il souhaite extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30. Tél 24 234 308.

2022X00511DIVD2

Avis

Mme Chahira Bent Ahmed Zouari informe le public que son titre de propriété concernant un étage de villa sise entre route Taniour et Gremda km4 Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax immeuble Ibn Zohr appartement M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X00514DIVD2